

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133

Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois de septembre 1768

[Du 1^{er} au 2 septembre. Rien sur le journal.]

Du samedi 3.

Je suis arrivé hier au soir ; la flûte *la Normande* étant prête à partir pour Foulepointe, j'ai fait embarquer le nommé Le Borgne interprète demandé par le régisseur des traites.

Après le départ de la flûte du Roi, il s'agira enfin d'expédier pour l'île de Bourbon, afin de vider les magasins de la récolte de l'année dernière, et se mettre en état d'y recevoir les deux récoltes de cette année. Depuis le commencement de la mousson, c'est-à-dire depuis le moi de mai, je ne cesse de crier, mais inutilement qu'il faut expédier *le Walpol* à cet effet. M. Poivre n'a jamais dit non, il a même quelques fois dit oui, mais rien ne s'exécute ; il y a lieu de croire que les habitants de Bourbon sont en souffrance, et la récolte en péril dans les greniers.

J'ai envoyé chercher M. Ardibus pour lui demander si on allait enfin travailler à cette expédition, il m'a dit qu'on y avait songé ; mais que le Bureau de Commerce appelé hier chez M. Poivre, pour traiter du prix du fret, avait proposé des conditions si onéreuses au Roi que M. Poivre prenait le parti d'expédier le navire *le Prudent*. J'ai fait venir en même temps le capitaine du port, qui m'a dit que ce navire pourrait être en état de partir le dix du courant. Cela remplira à peu près le même objet que *le Walpol*, relativement aux grains de Bourbon, quoique le navire soit plus petit, parce que *le Walpol* devait être chargé partie en café pour la Compagnie, et partie en blé pour le Roi ; mais il y a cet inconvénient que nous n'aurons plus de vaisseau pour faire transporter les bois exploités au Grand-Port pour le compte du Roi, et les travaux sont arrêtés faute de matériaux.

J'ai fait venir le Sr Cailleau garde-magasin, pour savoir de lui ce qui restait de froment dans les magasins ; il m'a répondu qu'il y en avait encore pour tout le mois de septembre et d'octobre, temps auquel on pourra vivre sur la récolte de blé qui est pendante ; d'où il résulte que les deux îles nous ont fourni l'année dernière sept cents milliers de blé au-dessus de notre consommation, puisque par les états envoyés de Bourbon, cette quantité est encore dans les magasins du Roi.

Nous avons encore traité avec le Sr Cailleau l'objet intéressant des magasins de grain, car puisque l'on n'est point en état de recevoir à l'Isle de France les remises des habitants, faute d'espace pour les loger, que sera-ce quand les grains de Bourbon arriveront ; la parole donnée de la part du Roi, de recevoir dans ses magasins tous les grains des habitants qui resteraient à leur charge faute de consommateurs, ne sera point exécutée, la confiance se perdra, et l'habitant dégoûté de la culture des grains, n'emploiera plus ses esclaves qu'à celle du café ; le Sr Cailleau pénétré de ces vérités, a donné plusieurs mémoires à M. Poivre sur cet objet, mais peine perdue. J'ai dit que l'amas et la conservation des grains étant le premier objet de cette administration, puisqu'il est la base et le fondement de toutes les autres, il fallait enfin prendre un parti ; que le plus sûr et le plus court était de finir la face des casernes commencée ; qu'alors le nombre des troupes étant diminué par les détachements de Bourbon et de Madagascar, le rez-de-chaussée suffirait pour les loger, et que les greniers serviraient de magasin ; que pour cet effet il fallait que M. Dubreuil mit toutes les forces dont il dispose, à finir cette aile de bâtiment, et que s'il arrivait des troupes je les ferais camper dans l'enceinte. Le Bonhomme

Cailleau a été transporté de cette idée, je l'ai chargé de la communiquer à M. Poivre qui l'a applaudie, et qui a chargé le Sr Cailleau d'aller chez M. Dubreuil lui communiquer cette résolution.

Dans l'après-midi j'ai été moi-même chez M. Dubreuil qui est retenu par la goutte, il m'a répondu qu'il n'y aurait aucune difficulté à mettre au moment même, tous les ouvriers à finir l'aile des casernes commencée ; mais qu'il était arrêté par les bois qui lui manquent, et qu'il était impossible de continuer la maçonnerie avant d'avoir posé les poutres ; il m'a expliqué comme il a fait encore tant d'autres fois, que les travaux ne languissaient que faute de matériaux, quoique les entrepreneurs eussent déjà fourni tout ce qu'il avait demandé, dont il n'avait pas consommé la sixième partie, et que le reste n'existait plus dans les chantiers, parce qu'il n'avait jamais pu obtenir d'avoir un chantier séparé de celui de la Marine qui consommait tout, ou au moins servait de prétexte à cela. Je lui ai fait remarquer en passant, que ces assertions étaient fort contradictoires avec ses lettres des 9 et 10 juin dernier, et notre conversation a fini par dire que pourvu qu'on lui fournisse du bois, il fournirait des greniers dans le haut des casernes.

Voilà l'inconvénient dont j'ai parlé au commencement de cet article, de ne s'être pas servi du *Walpol* pour vider les magasins de Bourbon, ce qui nous eut laissé le vaisseau *le Prudent* pour le charriage des bois du Grand Port.

La flûte *la Normande* est enfin partie, après avoir employé 43 jours à son déchargement et à son rechargement, malgré toute l'activité que M. de Tromelin, homme fort appliqué à son état, et qui paraît avoir un grand désir de bien servir le Roi ; mais tout moyen d'aller plus vite lui a été refusé : cette lenteur nuira beaucoup à la traite de Foulepointe, parce que le Sr Glemet aura manqué d'effets pour commencer la traite, et que la saison ne permettra plus de faire deux voyages. Dans l'état où sont les choses, tous ces maux sont inévitables.

Par cette occasion la garnison de Bourbon a été complétée à quatre compagnies de 52 ou 53 hommes, comme toutes les autres de la Légion.

Du dimanche 4.

Il court depuis quelques jours des bruits sourds sur la rétrocession prochaine de ces îles à la Compagnie ; il paraît qu'ils sont semés adroitement, pour balancer l'impression qu'a faite ici l'arrivée de M. de Maudave afin de tenir les esprits dans cet état d'incertitude, que produisent la crainte et l'espérance, selon la diversité des intérêts.

Du lundi 5.

J'ai appris par M. Dutillet¹ que le paiement du navire *la Raison* provenant du Sr Nevé, lui ayant été fait par le Sr Le Roux, longtemps après le terme fixé par l'ordonnance, il avait eu un grand démêlé avec M. Poivre qui voulait qu'il intervertit les dates, et cela au sujet d'une opposition faite par M. Ardibus pour réclamer les gages des équipages et les deniers dus au Roi. Ce greffier est devenu la bête noire du Conseil par son attention scrupuleuse à se renfermer dans les formes.

J'ai appris en même temps que ce vaisseau avait été payé en petits billets de la Compagnie, par lesquels comme je l'ai dit ailleurs, on gagne 46 et demi pourcent. Cela explique et fait connaître les motifs du retardement de leur conversion en billets royaux ; et à ce sujet il faut que j'observe que le nommé Para orfèvre a été chargé dès l'année dernière par M. Poivre, de lui faire une griffe pour le racheter de ce grand nombre de signatures, et qu'il l'a exécutée dans le mois d'août ; ainsi le prétexte que M. Poivre a toujours mis en avant, savoir qu'il n'avait pas le temps de signer ces billets, ne peut plus être reçu pour une raison solide. Ajoutons à cela que la griffe ayant été faite dans le mois d'août de l'année dernière, M. Poivre ne l'a confiée au Sr Saunois que vers le 22 mai dernier, et que cette besogne ayant été finie vers le [laissé en blanc], il n'est point encore question de travailler à la conversion des billets. Ce même Para chargé de faire la griffe sous le plus grand secret, ayant obtenu confiance par cette occasion, fut chargé de ramasser des petits billets ; et comme un secret ne peut pas

¹ Du Tillet, greffier du Conseil supérieur de l'île de France (1768/1770) . (Un dossier personnel aux AN COL E 167)

être éternel, parce qu'un homme n'a pas toujours le même intérêt à le garder, ou qu'il n'est pas toujours sur ses gardes ; cet orfèvre a dit tout cela hier assez hautement chez le nommé Anglade tailleur, dans un cercle où se trouvait par hasard le Sr Havetel, l'un de mes secrétaires, et l'abbé Caron. Voilà le sort de tous les monopoles, il faut qu'ils soient tôt ou tard mis au grand jour.

Le Sr Amat est déterminé à aller au Cap pour le compte de ses armateurs ; je lui ai signifié qu'il passerait à Bourbon, pour prendre l'équipage et la cargaison du navire hollandais *l'Asia*, et qu'il en userait avec le capitaine, pour le prix du transport d'une manière loyale, sauf à le faire régler par le commandant du Cap ; il m'a répondu qu'il ne demandait pas mieux, et j'ai compris que l'événement de ce navire hollandais entraînait dans sa spéculation, et avait contribué à la déterminer.

Du mardi 6.

Est arrivé le senau *le Bellecombe* venant de Bourbon, par lequel j'ai reçu différentes lettres, et particulièrement de M. de Bellecombe, par lesquelles il me communique différents règlements, dont un sur la Commune qui me paraît bien conçu, sur lequel j'ai pourtant quelques observations à faire. Il paraît que les syndics et députés de Bourbon, ont toujours comme ici, la manie de s'ériger en chambre syndicale et d'acquiescer par là le droit de balancer l'autorité. M. de Bellecombe a assez tranché sur cette prétention ; mais il leur a laissé à propos l'espérance que le Ministre pourrait l'accorder.

Dans le règlement fait pour l'établissement des boutiques de détail, ils ont voulu comme ici mettre un impôt général sur tout ce qui sortirait des magasins de la Compagnie en gros et en détail ; mais ce qui m'étonne le plus, c'est que c'était l'avis de M. de Bellecombe, il n'a pas senti que cela était contraire à l'ordonnance sur le tarif des marchandises, à celle sur l'établissement des boutiques de détail, et à l'article 25 concernant le gouvernement civil. Deux choses m'ont paru encore plus extraordinaires, c'est que cette augmentation du prix des marchandises n'a pas eu lieu par la seule opposition du Sr Bellier chef du Bureau de Commerce, qui s'est mal à propos arrogé qualité pour cela ; et que les boutiques de détail n'ayant point trouvé d'adjudicataire, le Conseil supérieur a rendu un arrêt pour obliger le Bureau de Commerce à faire la vente en détail ; je trouve que M. de Bellecombe étend trop la compétence du Conseil, car ce ne peut pas être à lui à prononcer sur l'exécution d'un marché, passé entre le Ministre et la Compagnie ; cela n'est pas plus de sa compétence que l'affaire du trésorier qu'il a condamné par corps à recevoir 18 mille livres de billets royaux, et à les payer en piastres, tandis qu'il n'y avait pas dans la caisse de quoi faire le prêt aux soldats.

M. de Bellecombe m'envoie l'état des Noirs d'élite des habitants, destinés à prendre les armes pour la défense de l'île, et à être dressés pour cet effet aux manœuvres de l'artillerie et à la mousqueterie, montant à 1871. Sur cet établissement comme sur celui des Troupes nationales, non plus que sur l'autorité des commandants de quartier, M. de Bellecombe n'a éprouvé aucune difficulté ; cela met en évidence les principes de celles qu'on a vu se multiplier ici sur ces arrangements.

Du mercredi 7.

J'ai été reconnaître le passage de l'Enfoncement des Prêtres, à l'Enfoncement de Pictorbooth [Piterbooth]. Journal de reconnaissance, page .

Départ du senau de la Compagnie *le St Philippe* allant à Bourbon chercher du café.

Du jeudi 8.

M. le Baron de St Mart s'étant occupé ce matin de faire une telle disposition de logement aux casernes, pour parvenir à livrer les greniers, afin d'en faire des magasins à blé, est venu me rendre compte que tous les ouvrages étaient suspendus faute de matériaux ; il a été chez M. Dubreuil qui lui a dit que ce n'était pas sa faute, qu'il n'avait point de bois pour occuper les charpentiers, qu'il n'avait point de chaux pour occuper les maçons, qu'il n'avait point de carreaux de brique pour carreler les greniers, et que, jusqu'à ce que M. Poivre lui eut fait fournir tous ces matériaux, l'activité de ces ateliers ne dépendait pas de lui ; cela ne s'accorde pas avec les lettres qu'il m'a écrites les 9 et 10 juin

dernier. Deux heures après est venu M. Yzarn qui m'a tenu les mêmes discours. M. Dubreuil est toujours retenu chez lui par la goutte. Voilà l'effet des fournitures exclusives.

J'ai fait venir M. Cailleau, et M. Ardibus s'est trouvé là par hasard ; ils m'ont dit qu'il avait été affiché hier, que tout particulier serait reçu à faire des fournitures de bois au prix des fournisseurs ; mais ce prix n'étant point connu, puisqu'il n'a point été fait d'adjudication publique, personne ne fournira de bois, et quand on s'y déterminerait, en commençant aujourd'hui, ce n'est que dans quelques mois qu'on pourrait faire des remises. Je voudrais bien qu'une si fausse marche dans les opérations, ne fut que l'effet de l'impéritie de celui qui les dirige ; mais par malheur on voit évidemment qu'elle a une autre cause.

M. Marion Dufresne m'a communiqué un projet d'instructions pour l'officier à qui il confie le commandement de la flûte *la Digue*, pour la découverte des îles des trois frères. Ces instructions m'ont paru bien conçues. Je doute pourtant qu'elles soient aussi bien exécutées que si le Sr Marion commandait lui-même son vaisseau. Je lui ai dit de m'en remettre copie.

Du vendredi 9.

Est arrivé de Bourbon *le Postillon*, petit vaisseau particulier, par lequel j'ai reçu une lettre de M. de Maudave qui a séjourné dans cette île deux fois 24 heures, et qui doit être rendu depuis plusieurs jours au Fort Dauphin.

Le Sr Cailleau garde-magasin m'a fait de grandes plaintes de ce qu'on lui ôtait la connaissance de beaucoup de choses dépendantes de sa charge, dans lesquelles le Roi ne peut pas manquer d'être lésé quand on l'empêchera d'y veiller ; et là-dessus il m'a remis quatre pages d'écritures qui ne signifient pas grand-chose ; mais qui prouvent cependant qu'il y a un grand vice dans les recettes et les consommations.

Du samedi 10.

M. Fournier se plaint que lorsqu'il remet à M. Poivre les états pour les bois nécessaires à l'artillerie, il les garde six mois dans son cabinet avant de les remettre au fournisseur ; c'est un moyen sûr d'arrêter les travaux dans cette partie : j'ai répondu à M. Fournier que ces choses-là demandaient à être constatées par écrit, et que c'était là tout ce que nous pouvions faire en attendant de nouveaux ordres du Ministre.

Du dimanche 11.

M. le Baron de St Mart m'a dit que plusieurs officiers de la Légion avaient vendu avec bénéfice le vin qui leur avait été délivré des magasins de la Compagnie par mon ordre, à raison de deux bouteilles par jour pour chaque capitaine, et de moitié moins pour chaque lieutenant ; mais il ne m'a nommé personne, il met à cela un ménagement que je n'approuve point. Celui qui a accusé du soin de pourvoir à sa subsistance et d'éviter qu'il ne payât le vin 50 sols la bouteille, et peut-être une piastre dans 4 ou 5 mois d'ici, mérite d'être puni ; c'est une espèce de monopole que je ne tolérerai jamais, je dois mettre les officiers à couvert du monopole d'autrui : mais celui qui en exercerait un envers les habitants serait coupable et serait puni. Il faudra que M. le Baron de St Mart s'explique et nomme le sujet ; j'en soupçonne un particulièrement d'avoir accaparé les lots de ses camarades pour en faire un commerce indécent. Si cela est bien connu, il sera puni.

Le navire *le Prudent* acheté pour le compte du Roi, provenant du Sr Nevé, est parti pour aller chercher les grains de l'île de Bourbon de la récolte de l'année dernière.

Du lundi 12.

Je pars pour aller reconnaître encore une fois la partie du vent de l'île, on ne peut pas trop se pénétrer de la disposition du terrain ; c'est sur cette partie qui est toute ouverte que l'ennemi doit s'appliquer à fixer notre attention dans quelque partie de l'île qu'il veuille faire sa descente.

Avant de monter à cheval j'ai écrit à M. le Baron de St Mart pour le faire expliquer sur l'avis qu'il m'a donné hier, et lui faire nommer les masques.

[Du 13 au 15 septembre. Rien au journal.]

Du vendredi 16.

Je suis arrivé hier soir, mes nouvelles observations sur la partie du vent, sont au journal de reconnaissance, page .

On m'a remis à mon arrivée une lettre du Bureau de Commerce en date du 13 du courant, portant opposition au voyage au Cap projeté par le navire particulier *la Marquise de Marbeuf*, auquel M. Poivre et moi avons donné les mains, vu l'insuffisance de la fourniture de la Compagnie. Par cette lettre j'ai appris qu'au lieu d'un navire, il s'en expédiait deux, et qu'on associait *le Favory* [*le Favori*] à *la Marquise de Marbeuf*; ce *Favory* est le navire qui s'appelait *la Raison*, acheté par le Sr Le Roux des débris du Sr Nevé, et qui a changé de nom, ce que j'ignorais. Je ne l'ai appris que ce matin par le Sr Marion Dufresne à qui, en parlant de cette affaire, j'ai dit que nous n'avions autorisé qu'un seul vaisseau à aller au Cap; mais il m'a répondu qu'en m'écrivant le 13 ils avaient en même temps écrit à M. Poivre, lequel leur avait répondu qu'il avait permis à ces deux navires d'aller au Cap chercher les besoins de la colonie. M. Poivre ne s'accoutumera jamais à traiter les affaires avec moi avant de les déterminer. La destination de ce dernier vaisseau confirme le soupçon que j'ai formé aux premières propositions du Sr Amat dont j'ai parlé le 28 août dernier.

Par la même lettre le Bureau de Commerce me demande d'aller faire une traite d'esclaves à la côte de l'Est de Madagascar, sur laquelle la Compagnie prétend avoir plus de privilèges que les particuliers; et il ne m'a pas été difficile de voir que cette demande ne m'était faite dans ce moment que comme un acte conservateur de ce prétendu privilège.

Je répondis hier au soir à cette lettre du Bureau de Commerce, en lui expliquant comme je lui ai déjà fait d'autres fois d'une manière claire et précise, en quoi consistait ici le privilège de la Compagnie; négativement pour la côte de l'Est de Madagascar, et affirmativement pour le voyage de *la Marquise de Marbeuf* au Cap à raison des besoins des deux colonies, auxquels la Compagnie n'a pas pourvu. Le Sr Amat est venu me parler de l'opposition que la Compagnie faisait à son voyage, m'a dit la réponse qu'a faite M. Poivre; mais je lui ai fait observer que je n'avais autorisé ce voyage que pour le seul navire *la Marquise de Marbeuf*, et que M. Poivre n'aurait pas dû prendre sur lui sans mon aveu d'écrire au Bureau de Commerce qu'il allait deux navires au Cap. Je lui ai fait entendre que la seule *Marquise de Marbeuf* nous suffisait, et il m'a laissé voir toute son inquiétude sur l'opposition qu'il paraissait que je voulais mettre au départ du *Favory*. Il résultera de cette association que la colonie payera fort cher tout ce qui nous arrivera du Cap, ce sera l'histoire des boutiques de détail, comme celle de l'inexécution de l'ordonnance sur le prix des marchandises d'Europe. A tout cela il n'y a de remède que dans le rappel de M. Poivre et dans le choix de celui qui lui succédera.

Autre lettre du Bureau de Commerce qui offre d'envoyer au Cap pour le compte de la Compagnie, sans doute que M. Poivre en aura reçu une pareille, peut-être m'en parlera-t-il. La proposition du Bureau de Commerce me paraît assez raisonnable: que le privilège de la Compagnie existe ou n'existe pas, dès qu'elle offre de remplir l'objet nous devons être contents.

Du samedi 17.

La flûte *la Digue* commandée par le Sr Duchemin, et expédiée par le Sr Marion Dufresne, chargé des ordres de la Cour à cet effet, est partie accompagnée d'une goélette pour aller reconnaître les îles appelées les Trois Frères². Cette opération exigeait plus de temps, mais le Sr Marion Dufresne est arrivé trop tard, et il ne faut pas espérer que ce premier voyage nous donne des grandes connaissances; mais la mousson prochaine nous donnera plus de temps pour avoir des détails qui peuvent être intéressants.

² Les Trois Frères: il s'agit des îles Seychelles.

M. Poivre est parti ce matin pour aller à la campagne ; j'ai appris que le Bureau de Commerce lui avait écrit hier une seconde lettre comme à moi, à laquelle il a fait une réponse dure et décisive en faveur de l'opération du Sr Amat ; il aurait mieux fait d'en conférer avec moi ; cette conduite manifeste trop les intérêts quand on la compare à tous les ménagements que M. Poivre a observés jusqu'ici envers la Compagnie, et elle ressemble à celle qu'a tenue M. Poivre lorsqu'il a voulu livrer le poste de Foulepointe à une société d'armateurs particuliers au préjudice de la traite du Roi.

Le Sr Amat appuyé de cette réponse de M. Poivre m'a fait des grandes représentations sur l'opposition qu'il croit que je veux mettre au départ du vaisseau *le Favory*, car c'est là l'objet de sa mission, et ce vaisseau n'a pas été mal nommé ; je l'ai longuement tenu dans l'inquiétude, mais je ne ferai pas nouvelle commotion pour un tel sujet, l'intérêt particulier est trop connu dans cette affaire pour que le public n'attribuât pas ma résistance aux personnalités qui peuvent être entre M. Poivre et moi.

Du dimanche 18.

Le Bureau de Commerce sur le refus que j'ai fait de laisser aller le navire *le Sage* à Foulepointe faire la traite en concurrence avec les flûtes du Roi, prend le parti d'envoyer ce navire à Mozambique ; mais il voudrait avant de l'expédier voir arriver le navire particulier *le Montmartel* et la flûte du Roi *l'Ambulante*. Le premier parti d'ici au commencement du mois de janvier, et le second le 4 avril.

La préférence que le Bureau de Commerce aurait voulu donner à Foulepointe vient à l'appui de mon opinion contre celle de M. Poivre, qui dès son arrivée, dans toutes nos conversations sur cette matière cherchait à éloigner mes idées de Foulepointe pour les porter sur Mozambique. La longueur de ce voyage dont *le Montmartel* et *l'Ambulante* font foi, décide la question en ma faveur³ ; mais cela était trop connu pour que M. Poivre put s'y méprendre, et cela prouve que le projet de livrer la traite de Foulepointe à une société particulière, était formé longtemps avant qu'on l'ait mis au jour.

Du lundi 19.

Il y a quelques jours qu'il a été enlevé une pirogue par des Noirs de Madagascar, fugitifs de chez leurs maîtres, avec laquelle ils ont tenté de s'en retourner dans leur patrie comme cela est déjà arrivé deux fois depuis mon arrivée. L'ordonnance que nous avons rendu sur la pêche le 24 octobre 1767 avait prévu cet inconvénient et pris les précautions nécessaires pour que les pirogues fussent bien gardées, imposant aux propriétaires de les faire numérotés à la police. En conséquence j'ai envoyé au vent et sous le vent de l'île pour prendre le numéro de toutes les pirogues qui restent et connaître par là le propriétaire qui se trouve en défaut ; mais cette ordonnance depuis sa publication n'ayant point été exécutée en ce qui est du ressort de la police, toutes les embarcations se sont trouvées sans numéro, de manière qu'il est impossible de connaître celui qui doit payer les Noirs évadés selon la jurisprudence établie dans cette colonie. La police s'exécute sur tous les autres objets à peu près dans le même goût : il n'y a guère de jour dans la semaine qu'il n'y ait quelques vols faits avec fraction, cependant depuis que nous sommes ici, il n'a été fait justice d'aucun ; je juge qu'on fait des vols faits au public comme de ceux qui sont faits dans les magasins du Roi où les coupables se trouveront toujours des protégés, demeurent impunis et même en place ; et il y en a un, fait actuellement à l'hôpital où les juges se compromettent étrangement dans la manière de procéder : mais la législation attribue la connaissance de ces faits graves à l'intendant privativement ; et il arrivera de là que l'innocent sera puni pour le coupable, ou qu'il n'y aura personne de puni, comme cela arriva dans le vol qui fut fait au port dans le mois d'avril dernier. La nature humaine ne m'a jamais paru si dépravée, que depuis que j'habite cette colonie.

Du mardi 20.

³ La mémoire fait ici défaut à M. Dumas, il a oublié son sentiment sur la traite de *l'Ambulante* au Mozambique lorsque l'opération fut montée. Lire son journal au 16 janvier : « mon avis était que l'opération la plus utile dans ce moment serait d'aller faire une traite de Noirs à Mozambique », ou encore au 11 mars : « J'ai écrit une lettre à M. Poivre pour savoir à quoi tenait le départ de la flûte du Roi *l'Ambulante* regardant cette opération comme très importante et instante », ou encore sa lettre au ministre du 27.02.68 où il y voyait « l'opération la plus essentielle dans ce moment. »

Est arrivé le navire particulier *le Montmartel* parti de ce port au commencement de janvier pour aller faire la traite à Mozambique, où il a trouvé des difficultés et des obstacles qui l'ont obligé d'en partir pour aller faire la traite à Quérimbo [Quérimbe]. Sa cargaison consiste en esclaves, cauris et morfy⁴. Ce vaisseau a perdu [*en blanc*] hommes de son équipage, et [*en blanc*] Noirs de sa cargaison, de manière qu'il ne lui en reste que 317 sur lesquels il y a un grand nombre de malades, dont une trentaine sont sans espérance.

Cela me confirme dans mon opinion sur la préférence que nous devons donner à Madagascar pour la traite des esclaves, puisqu'on fera toujours deux voyages contre un et souvent trois ; cela n'empêche pas que les traites de Mozambique et de Gao ne soient fort utiles pour le mélange nécessaire des castes⁵, particulièrement pour le service du port et le cabotage autour de l'île, il serait dangereux d'employer des Noirs de Madagascar qui conservent toute leur vie le désir d'enlever une embarcation pour retourner dans leur pays, ce qu'ils exécutent souvent dans cette colonie par le défaut de police sur les bateaux de pêche.

Il est très nécessaire qu'il soit fait un accord entre la Cour de France et celle de Lisbonne pour la liberté du commerce entre les deux nations dans leurs établissements respectifs dans les mers d'Asie, elles y trouveront à peu près un avantage égal ; j'ai sur cela une dépêche à faire à M. le Duc de Praslin par le premier vaisseau.

J'ai reçu réponse du gouverneur portugais à la lettre que je lui avais écrite par ce vaisseau, par laquelle il s'excuse de n'avoir pu faire mieux en faveur du vaisseau français, disant que la plus grande partie des cargaisons que les vaisseaux français apportent à Mozambique, consistent en poudres et en armes, contrebande très dangereuse pour les intérêts du Roi très fidèle, par l'usage que les Cafres d'Afrique peuvent en faire contre ses sujets. Tout cela sera comme je viens de le dire, la matière d'une dépêche à M. le Duc de Praslin, car lorsque nous ne tirerons plus de Noirs de Madagascar, nous n'aurons guère de ressource que dans les établissements portugais. Mais lorsqu'on aura pris ces mesures on peut en tirer de là en si grande quantité qu'ils ne nous manquent jamais ; et ils sont au fond la meilleure caste, après les créoles de l'île, de castes mêlées.

Du mercredi 21.

Le Bureau de Commerce m'a encore écrit une lettre en opposition à l'expédition du navire particulier *la Marquise de Marbeuf* pour le cap de Bonne-Espérance, disant qu'il a offert à M. Poivre de faire cet armement pour le compte de la Compagnie, de qui il n'a point reçu de réponse.

Le Bureau de Commerce dit d'assez bonnes raisons et quoique je ne reconnaisse pas le privilège exclusif de la Compagnie sur le cap de Bonne-Espérance, je serais fort d'avis de lui laisser faire cette expédition, et je suis persuadé que le Roi et les particuliers y gagneraient beaucoup, parce que ne faisant cette expédition que pour conserver le prétendu privilège, il se contenterait de couvrir les frais de son armement.

Mais comment puis-je traiter cette affaire avec M. Poivre lorsque je ne puis pas douter qu'il n'ait un grand intérêt personnel dans cette spéculation, nous en viendrions aux gros mots comme lorsqu'il voulut envoyer un navire particulier traiter à Foulepointe, et il ne s'agit pas ici d'un péril évident pour le service du Roi, il s'agit seulement d'un prétendu privilège de la Compagnie des Indes dont je ne conviens pas, mais que M. Poivre reconnaît : or la Compagnie des Indes à Paris a mis toute sa confiance en M. Poivre, les intérêts de cette même Compagnie devraient être mieux entre ses mains que dans les miennes.

J'ai répondu au Bureau de Commerce que je ne voulais pas me mêler de cette affaire, et je l'ai prié de la traiter entièrement avec M. Poivre.

Du jeudi 22.

⁴ Morfy ou morphil ou morfil : ivoire d'éléphant.

⁵ Ici et dans toutes les occurrences suivantes, on trouve *castre* que nous rectifions en *caste*.

On avait compté que les vaisseaux de la côte s'armaient avec des Lascars, peuple d'Asie dont la caste ou la tribu est attachée à la navigation et à la pêche ; mais quoiqu'il y ait ici un nombre de familles de Lascars, je n'en ai pas encore vu un seul servir en qualité de matelot, ces gens-là s'occupent à la pêche ; travaillent pour leur subsistance, et ne font rien qui se rapporte à l'utilité générale.

Mais cette caste qui est la même que celle des Cypahis [Cipayes] serait fort dangereuse ici si les Anglais venaient à attaquer l'île ; en qualité de pêcheurs ils connaissent parfaitement la côte et l'intérieur par la fréquentation des rivières, ils seraient les guides et les espions des ennemis par terre comme par mer. Cette caste qui est la même que celle des soldats, est moins timide que celle des Malabars, et sa fidélité n'est jamais à l'épreuve de quelques roupies. Les Anglais entretiennent en Asie soixante mille Cypahis, sans compter les gens de mer qui ne s'alliant que dans leur caste, ont tous des liaisons de parenté plus ou moins éloignée ; de là il résulte que cette nation de lascars serait ici très suspect en cas de rupture. Mon opinion est qu'il faut renvoyer ces gens-là chez eux dès que nous aurons sur le port assez de Noirs pour établir une pêche publique qui assure la subsistance des habitants du port. Cet objet d'administration est plus important qu'on ne pense, et il sera un des premiers que je discuterai avec celui qui viendra relever M. Poivre.

Quoique les malabars soient un peuple timide qui ne se compromet jamais entre les armées, il y en a ici beaucoup plus qu'il ne doit y en avoir. Ils furent appelés autrefois en qualité d'ouvrier, et les trois quarts ne le sont plus ; il faudra se borner à ce qui est indispensablement utile pour les travaux ; mais si M. le Duc de Praslin accorde l'augmentation que je lui ai demandée en soldats ouvriers, nous n'aurons plus besoin de ces gens-là qui sont ici les receleurs publics. Au reste en renvoyant ces Asiatiques dans leur pays, il est de politique de les bien traiter, et le gouverneur de Pondichéry a le même intérêt à les accueillir à leur arrivée, car il ne faut pas rebuter un peuple, sur le sol de qui on a des établissements et des projets. D'ailleurs il n'y a plus d'économie à se servir de cette espèce d'ouvriers, puisque ceux que M. Poivre a fait venir sont engagés à des très hauts prix, et que les ouvriers blancs infiniment plus utiles ne coûtent pas davantage.

M. Poivre a dit à M. Fournier qu'il venait de donner des ordres pour qu'il soit fourni les bois nécessaires pour l'appareil à faire afin de monter les pièces de canon à la batterie de la montagne de la gauche ; lesquels bois M. Fournier avait demandés à M. Poivre par le mémoire qu'il lui remit le 14 mai dernier.

Du vendredi 23.

M. Poivre a chargé le Sr Canaple qui commande le brigantin du Roi *le Désir*, de faire le relèvement de la Rivière Noire ; j'ignore quel est l'objet de cette opération, car les bâtiments employés au cabotage de l'île, commandés par des pratiques, n'ont aucun risque à courir par l'ignorance des lieux autour de l'île, à moins que ce ne soit pour faire la critique de mes dispositions militaires, comme M. Poivre s'est ingéré de critiquer mes dispositions sur la rivière des Lataniers, avec la même confiance, comme si c'eut été un fait de sa compétence. Il eut été plus sage de me faire part de ses observations, je lui en aurais donné solution fondée en principes : mais après avoir fait l'année dernière tout ce qui était en lui pour empêcher l'opération que je fis faire sur la côte par les Srs Gourlier et Séligny, j'ai lieu de juger qu'il cherche l'occasion de persuader que cette opération a été mal faite, sans examiner que je n'en suis pas garant, et sans savoir si je ne la ferai pas faire par d'autres pour en bien constater la fidélité.

Ce relèvement des côtes de l'île commencé l'année dernière aurait dû être continué dans ce mois-ci, en passant au vent de l'île et continuant par le Grand-Port, et delà au Poste Jacotet et au morne Brabant ; mais il faut pour cela une goélette et une chaloupe ; or les goélettes ne pouvant pas suffire à transporter les grains des magasins de Flacq, et les grains des habitants périssant dans leurs greniers, faute de place aux magasins pour les recevoir, je leur aurais causé un dommage considérable si j'avais détourné les goélettes du transport : la suite de cette opération ne presse pas, nous la finirons l'année prochaine, et peut-être la ferai-je faire à M. de Tromelin ou à M. Grenier.

Départ du navire *le Walpol* pour aller à Bourbon chercher du café pour la Compagnie.

Du samedi 24.

Je ne me porte pas bien depuis quelques jours, et hier au soir la fièvre m'a pris. Je vais faire des remèdes. Mon journal sera mal suivi pendant ce temps-là.

Les Srs Gourlier et Dodin sont de retour d'une découverte que je leur ai fait faire sur le chemin du Grand-Port passant par le piton du Milieu de l'Isle. Ils m'ont rendu compte qu'en redressant le chemin, et coupant sur le Grand-Port par une gorge que le Sr Dupont m'a indiquée, on raccourcirait de deux lieues. Cela est fort important pour la défense et la facilité de tous les transports ; quand j'aurai visité les lieux avec eux, je déciderai l'opération qui ne peut être faite que lorsque les nouveaux ordres de la cour auront mis cette administration en activité.

Du dimanche 25 et lundi 26.

M. Dumas est malade, il n'a rien fait écrire sur ce journal dans ces deux jours.

Du mardi 27.

J'ai appris qu'il avait été fait le 25 du courant une adjudication pour la construction de trois magasins à blé, l'un à la Grande Rivière, l'autre à Flacq, le troisième au port. Cette adjudication aurait dû être faite à notre arrivée, car ces magasins ne seront pas faits dans dix mois d'ici, et une partie des récoltes n'en périra pas moins. Je pense qu'il n'en aurait pas coûté davantage, et que l'exécution n'eut pas été moins prompte de faire construire en pierres, car tous les matériaux sont sur les lieux.

Il faut que j'observe que M. Poivre a promis aux adjudicataires de les payer partie en argent, et partie en bœufs et esclaves des traites du Roi. Ce sont tous ses amis qu'il veut bien traiter, mais il n'a pas fait attention que n'ayant pu encore commencer les travaux les plus instants et les plus particulièrement recommandés par le Ministre, en disposant ainsi des premiers esclaves que la traite nous fournira, il égorgerait le service, parce qu'il tiendrait toujours les ateliers du génie et de l'artillerie dans la pénurie et l'indigence où ils sont depuis notre arrivée. M. Poivre a oublié que le génie et l'artillerie avaient besoin de charrois montés, et qu'on ne peut disposer des bœufs qu'après avoir rempli ces deux objets. J'ai prié M. Ardibus d'expliquer ma pense sur tout cela à M. Poivre, afin qu'il se dégageât d'une parole qu'il a donnée trop légèrement à ces adjudicataires. Je prévois qu'il y aura tant de difficultés entre M. Poivre et moi à ce sujet, mais il n'est pas possible que je donne les mains à un arrangement qui nous ôterait tout moyen de commencer les travaux militaires sans lesquels cette île ne sera jamais en sûreté.

Du mercredi 28.

M. Poivre n'ayant point ôté M. Audirac de sur le port, comme je l'ai prévu le 12 de juillet qu'il convint avec moi de la nécessité de ce changement, ce jeune homme fait tous les jours de nouvelles incartades qui tendent à la perte du temps. Ce matin nommément, M. Fournier ayant demandé dix Noirs pour aider à remuer des pièces de canon pour les visiter, le Sr Audirac a refusé l'ordre réitéré deux fois et par écrit de M. Ardibus, en l'absence de M. Poivre, et il a ajouté à ce procédé un discours fort léger pour ne pas dire très impudent sur mon compte. Je l'ai fait venir au gouvernement, je lui ai savonné son bonnet, en présence de M. Ardibus, je lui ai défendu de donner aucun ordre sur le port, et ordonné de se renfermer strictement dans les fonctions de sa charge, bien expliquées aux titres 33 et 34 de l'ordonnance de la Marine ; après quoi j'ai prié M. Ardibus de l'envoyer aux arrêts, ce qui a été exécuté. M. Poivre et M. Ardibus conviennent que cet homme égorge le service du port. Comment peut-on s'obstiner à le laisser attaché à ce détail ? Sa mauvaise conduite saute aux yeux de tout le monde au point que quelques personnes de confiance de M. Poivre lui en ont parlé, à qui je sais qu'il a répondu : C'est un mauvais sujet, je l'aurais renvoyé en France, mais comme j'ai renvoyé M. Gonet, je n'ai pas voulu multiplier les actes d'autorité. Voilà les considérations qui font perdre ici tout service du port.

Des 29 et 30 septembre, des 1^{er}, 2 et 3 octobre.

M. Dumas ayant été malade n'a rien fait écrire sur le journal pendant ces cinq jours.

[Fin du journal du gouverneur Dumas du mois de septembre 1768]

* * *